



suivi des comptes du Syndicats des Copropriétaires

Par **malagasy**, le **27/06/2021** à **12:31**

Bonjour,

Je suis membre du Conseil Syndical d'une copropriété de 59 appartements. J'ai accès aux comptes gérés par notre syndic au moyen d'une liste de dépenses établie par le comptable du syndic. J'ai remarqué souvent des erreurs genre factures qui sont relatives à d'autres copropriétés gérées par le même syndic, et aussi des factures pour des services non réalisés. Pour voir si les erreurs sont bien corrigées, est-ce qu'il m'est possible de voir ce qui rentre et ce qui sort de notre compte bancaire qui doit être normalement au nom du Syndicat des Copropriétaires. Autrement dit de voir les relevés bancaires classiques ?

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement.

Par **président74**, le **06/07/2021** à **11:26**

Bonjour,

Le syndic est obligé de mettre à votre disposition tous les extraits de compte bancaire.